



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mission éducation artistique et culturelle
DGESCO MEAC
I2024-001564
Affaire suivie par : Manuel Brosse
Tél : 01 55 55 08 98
Mél : manuel.brosse@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

**Direction générale
de l'enseignement scolaire**

Paris, le **11 MARS 2024**

La ministre de l'éducation nationale et
de la jeunesse

à

Mesdames les rectrices
et Messieurs les recteurs de région académique

Mesdames les rectrices
et Messieurs les recteurs d'académie

Mesdames les directrices et Messieurs les directeurs
académiques des services de l'éducation nationale,

Objet : Enquête Cour des comptes - Évaluation de la politique publique du 100% EAC

La Cour des Comptes mène actuellement une mission d'évaluation de la politique d'éducation artistique et culturelle sur temps scolaire.

Afin d'accompagner son évaluation, la Cour a sollicité l'expertise de l'Institut national supérieur de l'éducation artistique et culturelle (INSEAC) du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM).

Ainsi est-il prévu que l'INSEAC mène une enquête selon divers procédés (questionnaire ou analyse d'échantillon notamment) auprès, d'une part, des collectivités territoriales et d'autre part, des établissements scolaires et des écoles.

Dans ce cadre, les directeurs d'école et chefs d'établissement seront prochainement approchés par l'INSEAC.

Aussi, je vous remercie de bien vouloir informer dès à présent les IEN, directeurs d'école et chefs d'établissements de cette démarche et de faciliter les échanges avec l'INSEAC.

Pour la ministre et par délégation,
le directeur général de l'enseignement scolaire


Edouard GEFFRAY